Asso3D

Défense du val de Dronne et de la Double

M. André Hocq
Commissaire enquêteur
Mairie
24490 La Roche-Chalais

La Roche-Chalais, le 1er juillet 2015

O B J E T : Enquête publique sur la révision du Plan d'Occupation des Sols de La Roche-Chalais avec transformation en Plan Local d'urbanisme.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Notre association, qui a son siège social à La Roche-Chalais, a été créée le 7 décembre 2013 pour faire connaître aux élus, aux riverains et à la population dans un rayon de 30 kilomètres autour des zones d'étude de la société Abo Wind, la réalité des projets d'éoliennes industrielles, lesquelles ne sont pas du tout adaptées à la forêt de la Double.

Or la révision du POS de La Roche-Chalais et sa transformation en PLU introduisent une nouveauté : un secteur destiné à l'implantation d'éoliennes.

Notre association s'oppose donc totalement à l'introduction de toute mention dans le PLU visant à favoriser l'implantation future d'éoliennes industrielles dans la forêt de la Double.

1. **Représentativité de l'association de Défense du val de Dronne et de la Double (Asso3D)**

Asso3D compte à ce jour 301 membres et 2088 signataires de la pétition « M. le préfet de la Dordogne, nous refusons les éoliennes dans la forêt de la Double », 1233 sur papier, 855 sur Internet. (https://www.change.org/p/m-le-préfet-de-la-dordogne-nous-refusons-les-éoliennes-dans-la-forêt-de-la-double-dordogne).

Asso3D a reçu le soutien de 14 communes à ce jour : Eygurande-et Gardedeuilh, Servanches, Saint-Barthélémy de Bellegarde, Saint-André de Double, Ponteyraud, La Jemaye, Saint-Privat des Prés, Saint-Antoine-Cumond (Dordogne), Saint-Avit, Médillac

(Charente), Les Eglisottes-et-Chalaures, Lagorce, Bayas, Lapouyade (Gironde). Ces communes ont voté des délibérations argumentées de deux pages s'opposant à tout projet éolien dans un large périmètre autour du territoire de leur commune (voir la délibération des Eglisottes du 19 janvier 2015 en pièce jointe).

De nombreuses associations qui soutiennent Asso3D ont pris ouvertement position contre ce projet :
- associations de défense de la nature : la SEPANSO Dordogne (Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest), affiliée à France Nature Environnement, et le collectif « Sauvegarde du Périgord»,
- association de chasseurs : ACOM 24 (Association des Chasseurs d'Oiseaux Migrateurs de la Dordogne),
- associations de défense du patrimoine : VMF Dordogne (Vieilles Maisons Françaises), la SPPEF (Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France) et l'Association Patrimoine-Environnement (LUR-FNASSEM).

Il faut noter que certaines de ces associations sont parties à des recours d'Asso3D auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Une manifestation contre les projets éoliens dans la forêt de la Double a réuni 200 personnes le 7 août 2014 au Grand étang de La Jemaye.

De nombreux propriétaires, une soixantaine, ont souhaité participer à une campagne d'opinion par affichage et faire connaître leur opposition à ces projets.

La presse locale (France 3 Périgords, Radio France Bleu Périgord, Radio Liberté, Sud-Ouest, La Dordogne Libre, Le Résistant, etc.) a fait état de la forte opposition aux projets et s'interroge sur leur pertinence dans notre région. Voir l'article de France 3 Périgords du 9 novembre 2014, *Des éoliennes au centre d'une polémique en Dordogne* (http://france3-regions.francetvinfo.fr/aquitaine/2014/11/09/des-eoliennes-au-centre-d-une-polemique-en-dordogne-588474.html).

2. Arguments selon lesquels Asso3D et ses soutiens estiment que la commune de La Roche-Chalais et ses environs n'est pas un lieu adapté pour implanter une centrale de production éolienne.

a/ Le projet est implanté dans une zone naturelle et forestière qui mérite d'être préservée, ainsi que l'indique le projet de PLU. Tout le monde s'accorde à reconnaître que la forêt de la Double est en elle-même un espace remarquable. Cette forêt abrite des espèces protégées (oiseaux, chauves-souris, papillons, etc.) et est située sur un important couloir migratoire. Or une centrale éolienne, qui conduit à une industrialisation du site, n'est pas compatible avec un objectif de préservation de cet espace naturel.

b/ Une centrale éolienne au cœur de la forêt, qui comporte une part importante de résineux, conduirait à aggraver les risques d'incendies et à contraindre l'intervention des

avions bombardiers d'eau dans un rayon d'environ un kilomètre autour des éoliennes (référence : SDIS 24).

c/ Le Plan Climat-Energie Territorial (PCET) de la Dordogne (http://observatoire.pcet-ademe.fr/data/pcet_cg24_2014_2018.pdf) indique que des ateliers ont travaillé sur les énergies renouvelables ; il se trouve que l'éolien n'apparaît pas dans les plans d'action retenus par ce document établi sous la responsabilité du conseil départemental. En effet, notre département est peu venté : voir en pièces jointes les vents moyens constatés sur de nombreuses années par Météo France (Schémas régionaux éoliens d'Aquitaine et de Poitou-Charentes, étude de Météo France). La faiblesse du vent annonce un rendement énergétique limité, d'où le gigantisme des installations projetées (de 180 à 200 mètres de haut en bout de pales).

d/ Le projet de PLU fait figurer la création d'une centrale éolienne comme réponse à l'objectif « poursuivre l'effort de création d'emploi sur la commune ». Or ce type d'installations, en dehors de quelques activités pendant la période de chantier, n'est pas créateur d'emplois localement : la maintenance est nationale ou régionale, la mise en œuvre est contrôlée à distance.

e/ Le projet de PLU précise que l'une de ses orientations est de « favoriser le développement d'un tourisme vert ». Cette partie du Périgord, valorisée par la vallée de la Dronne et la forêt de la Double, possède déjà de nombreux gites et chambres d'hôtes, et le potentiel de développement touristique reste effectivement important. Le projet éolien de la Roche-Chalais, qui s'ajoute à de nombreux autres projets dans la région (Parcoul-Puymangou, Saint-Vincent-Jalmoutiers, Saint-Aulaye, La Barde, Maransin, Yviers, Bardenac, Saint-Vallier, Brossac, Chillac, Oriolles, etc.) va précisément à l'encontre de cette orientation.

f/ Compte tenu de la densité des projets éoliens qui conduit à un mitage du territoire, une baisse de la valeur des biens immobiliers est attendue, de l'aveu des professionnels de ce secteur (agents immobiliers, chambre des experts immobiliers de France), en fonction de la distance et de la covisibilité des éoliennes. Ce facteur est donc également en contradiction avec les orientations générales du PLU.

Tous ces arguments aussi largement soutenus ne peuvent que vous conduire à émettre une réserve sur l'introduction d'un secteur destiné à l'implantation d'éoliennes sur la commune de La Roche-Chalais.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Thierry Bonne
Président

Association d'intérêt général - Siège social : 44, avenue d'Aquitaine, 24490 La Roche-Chalais
Correspondance : Asso3D, Le Bourg, 24410 Puymangou
defense.dronne.double@gmail.com ; www.Asso3D.fr ; https://www.facebook.com/Asso3D
05 53 91 33 87 ; 06 28 22 54 52